

LES CORPORATIONS SOUS CONTRÔLE ÉTRANGER

Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déposé à la Chambre des communes la première partie du Rapport de 1969 sur l'application de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Selon ce rapport, les corporations sous contrôle étranger détenaient environ 35 pour cent de l'actif total des corporations non financières au Canada en 1969, ce qui représente une variation peu importante par rapport à 1968. Au cours de l'année, leur actif a augmenté de 3.6 milliards de dollars pour atteindre 45 milliards de dollars. Environ les trois quarts de cette progression ont eu lieu dans les industries manufacturières et extractives.

Les ventes des corporations sous contrôle étranger ont représenté 36 pour cent du total général de 126.4 milliards de dollars et environ les deux cinquièmes de l'augmentation des ventes (10.3 milliards de dollars). Environ les deux tiers des gains des corporations sous contrôle étranger ont été observés dans les industries manufacturières, en raison surtout d'une augmentation des exportations dans l'industrie automobile.

Une augmentation de 11 pour cent des bénéfices comptables nets des corporations sous contrôle étranger a porté à 47 pour cent (3.7 milliards de dollars) leur part des bénéfices totaux, comparative-ment à 45 pour cent en 1968. Cette progression est presque entièrement redevable aux industries extractives et manufacturières.

La part du revenu imposable représentée par les corporations sous contrôle étranger (48 pour cent) a peu varié par rapport à 1968.

Une étude des corporations dont l'actif était de 5 millions de dollars ou plus a révélé, qu'en 1969, les corporations sous contrôle étranger faisant partie de cette catégorie, comptaient pour plus de 40 pour cent de tous les impôts payés sur le revenu des sociétés; la part des corporations contrôlées par des Canadiens était légèrement supérieure à un quart.

INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

Les paiements aux non-résidents faits par les entreprises déclarantes sous forme d'intérêts, de dividendes et de paiements pour services commerciaux, équivalaient à un dollar sur onze de tous les achats de biens et services qu'ont faits les Canadiens en 1969. Ces paiements, qui s'élevaient à 1,806 millions de dollars, représentaient une hausse de 50 millions de dollars par rapport à 1968. L'augmentation de 62 millions de dollars en intérêts payés reflétait l'achat à l'étranger d'une plus grande quantité d'obligations émises en 1968 et 1969 par des corporations canadiennes, de même qu'un accroissement des emprunts faits à l'étranger par les compagnies de finances et la forte progression des taux d'intérêts au Canada et ailleurs. Les transferts de dividendes ont un peu diminué en 1969 car les filiales canadiennes de corporation étrangères ont réduit leurs paiements à leur entreprise-mère. Plus des quatre cin-

quièmes des paiements aux non-résidents en 1969 ont été faits par des corporations sous contrôle étranger.

Les corporations appartenant aux étrangers sont demeurées à l'avant-garde de la recherche et du développement en 1969 et elles ont maintenu leur position de force dans de nombreuses activités économiques orientées vers la recherche. Environ 58 pour cent des dépenses en travaux de recherche et de développement intra-muros faites par des corporations au Canada provenaient des corporations appartenant à des étrangers.

En 1969, le nombre de corporations sous contrôle étranger dans l'industrie non financière a atteint 5,556 (535 de plus qu'en 1968), ce qui constituait 4.0 de l'ensemble des corporations. Le nombre de corporations appartenant à des étrangers dans une proportion de 95 pour cent ou plus a augmenté de 451 en 1969 pour atteindre 3,917, soit 71 pour cent de toutes les corporations sous contrôle étranger.

En 1969, les acquisitions par les étrangers d'entreprises canadiennes s'occupant de la production d'amiante, de la fabrication d'aliments, de boissons, de produits du bois, d'appareils électroniques et d'acier ont été particulièrement remarquables. Le rapatriement par des intérêts canadiens de certaines corporations auparavant contrôlées à l'étranger constitue un autre aspect marquant de l'année 1969.

LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON

Le premier ministre a annoncé récemment que le président des États-Unis visitera le Canada du 13 au 15 avril, où il sera l'hôte du Gouvernement canadien. Le gouverneur général et Madame Michener ont invité le président à séjourner à la Résidence du gouverneur général. Cette visite, envisagée depuis l'été dernier, donnera l'occasion au président et au premier ministre de passer en revue la situation internationale, ainsi que de poursuivre leurs entretiens sur les relations canado-américaines.

IMPORTANT CONTRAT À CANADAIR LTD

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé récemment que *Canadair Ltd* pourrait bénéficier de travaux valant plus de 70 millions de dollars à la suite d'un accord signé entre la compagnie montréalaise et Dassault/Bréguet-Aviation de Paris (France).

"Je suis heureux de pouvoir déclarer que mon ministère a pu aider *Canadair* lors de la négociation du contrat pour la fabrication de certains éléments des ailes du biréacteur Mercure" a dit M. Pepin. "Les travaux commenceront immédiatement et occuperont 650 employés pendant la période de pointe."

La compagnie française va entamer la fabrication de plus de 250 exemplaires de cet avion commercial court-courrier pouvant transporter 150 passagers. Il entrera en service au cours de 1975.